



Bonjour à toutes et à tous, si vous recevez cette lettre, c'est parce que vous êtes habitant(e) de Felicetu ou intéressé(e) par ce qui se passe sur notre commune ...

Compte rendu du conseil Municipal de FILICETU du 07 FEVRIER 2021

MAIRIE DE FELICETO
Casa-Cumuna
info@feliceto-filicetu.com
20225 FELICETO
Tél : 04.95.61.71.20

Synthèse de la réunion du conseil municipal du dimanche 07 février 2021 à 09 h 30.

Étaient présents :

Gérard Francisci, Petru-Pa, Isabelle, Dumé, Jean-Jacques, Yves-Marie, Gérard C, Alain, François, Patrick.

Était Absent : Damien.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION en SESSION ORDINAIRE.

- 1. Finances de la commune
- 2. Indemnités des adjoints
- 3. PAV (trouver un emplacement).
- 4. Taxes foncières, taux, commune, intercommunalité, département, taxe ordure ménagère et taxe spéciale ---
- 5. Ruines
- 6. Reversement dépenses RPI, 4^e trimestre 2020.
- 7. Convention syndicat d'Électrification entretien réseau éclairage public.
- 8. DSIL

Questions diverses :

- *Recueil des souhaits des administrés.
- *Nettoyage du village et bouchage des trous principaux.
- *Lampadaire Piazza A Pila.
- DSIL.
- Travaux Strambulaccie
- Vache divagante

.1. FINANCES DE LA COMMUNE :

Le Maire précise que les finances de la commune devraient être à l'équilibre au mois d'avril.

Sur les 200K€ de prêt, 65K€ ont servi à la réfection du toit de l'école car il y avait des fuites dans les classes et les appartements, et à la réfection du revêtement de la cour. Les 135K€ restants devraient être pris en charge par la COMCOM dans le cadre de la convention signée.

En ce qui concerne l'achat de la vigne et du Hangar auprès de l'office foncier, une convention a été signée jusqu'en avril 2023, il n'y a donc pas d'encours de remboursement à ce jour nous avons émis le souhait de proroger celle-ci de 2 ans, à défaut, nous allons négocier un échéancier de remboursement étalé sur plusieurs mois en 2023.

Nous avons à ce jour, un fond de roulement en trésorerie de 25 K€, qui nous permet de payer les affaires courantes, à savoir les salaires, les charges et les principaux frais de fonctionnement de la Mairie. Nous attendons les prochaines dotations d'ici le mois de mai.

.2. INDEMNITÉS DES ADJOINTS :

Le MAIRE rappelle que c'est à la demande des élus, que le poste de 2^e adjoint a été voté, et que nous ne disposons pas du budget de fonctionnement nécessaire, et précise que l'indemnité des adjoints n'est due que lorsque

ceux-ci disposent d'une délégation de mission. Les adjoints ont renoncé à leurs indemnités pour ne pas plomber les finances de la Commune. Néanmoins, nous allons étudier tous les mois l'évolution des finances, jusqu'au retour « Meilleure fortune ».

Pour information, et afin d'éviter tout fantasme; l'indemnité brute du Maire est de 991.80 €, celle des adjoints est de ; 385.05 € auxquelles sont soumises les cotisations telles que ; retraite, RDS, CSG, impôts sur le revenu...

.3. PAV (recherche d'emplacement) :

Nous sommes toujours en recherche du terrain et de l'emplacement idéal, nous avons une piste avec la parcelle 577, le Maire et son premier Adjoint s'occupent du projet. Si celui-ci aboutissait, c'est l'ensemble des points de collecte du village (sauf aux deux extrémités) qui seraient supprimés.

.4. TAXES FONCIÈRES :

Nous avons passé en revue les différents taux de taxes, dont la part communale qui est à 11%, mais il n'y a pas eu de débat, de propositions, où de décisions de prises. À SUIVRE.

.5. RUINES

Après 15 ans d'intenses recherches des héritiers, nous arrivons au bout. Nous Sommes dans l'attente de la décision du tribunal pour acter le prix fixé par les domaines, que la mairie devra payer aux héritiers.

.6. REVERSIONS RPI 4^e trimestre 2020 :

Ramassage scolaire et à la demande :
En ce qui concerne le ramassage hors scolaire, pour l'instant, celui-ci se fait le vendredi à la demande, et il faut appeler la veille.

Le service de Car est aujourd'hui géré par le RPI, la ComCom va prendre le relais ce qui nous permettra de nous débarrasser du Car aujourd'hui propriété du RPI. Cependant, Nous sommes en discussion avec le Maire de MURO car nous militons pour un ramassage le mercredi, c'est le jour où il n'y a pas d'école, la COMCOM devrait statuer rapidement, À SUIVRE.

.7. CONVENTION SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION :

Dans Le cadre de la réforme statutaire de l'éclairage public, toutes les communes de Balagne ont été sollicités par le SiEPPHC, représenté en la personne de son vice-président délégué, Jean-Marc MAINETTI afin de concéder la gestion et le mise aux normes de notre éclairage public, pour la partie existante, moyennant une participation financière de la commune, par point lumineux et sans prendre en compte les différentes extensions éventuelles, par exemple, le nouveau quartier St Roch.

La prestation prendrait en compte la gestion, l'entretien, le dépannage, la rénovation, la modernisation des installations existantes mais aussi la mise en place de solutions utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC). Moyennant un coût par lampadaire de 36 €/an. Cette adhésion permettrait de réaliser de sérieuses économies et de budgétiser plus sereinement les dépenses, puisque ça deviendrait un coût fixe.

L'ensemble du Conseil semble favorable à cette mesure, le vote devrait intervenir lors du prochain CM. Une réunion doit être organisée par le SIEEPHC le 22 février avec la présence des Maires afin d'avoir plus de précisions.

Ce projet doit faire l'objet d'une présentation de leur part, lors d'un prochain conseil Municipal et sera soumis à une délibération.

.8. DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local:

Appel à projet, dont les subventions sont gérées au niveau régional et suivies par la préfecture.

Gros dossier pris en charge par le Maire et qui nécessitera une prochaine réunion, celui concerne le soutien de l'état par l'intermédiaire des collectivités territoriales pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Avec une attention particulière portée sur les gains énergétiques, environnementaux, et qualitatifs du projet et son impact économique. Notre capacité à mettre en œuvre rapidement le projet, est indispensable, ainsi que la garantie d'engager les travaux avant le 31 décembre 2021. (C'est-à-dire que les marchés doivent être notifiés au plus tard à cette date). Les dossiers de demande d'aide financière au titre de la programmation 2021 seront à déposer en préfecture au plus tard le 30 mars 2021.

-Questions diverses :

PATRICK :

Recueil des attentes des administrés, nous allons très prochainement adresser un questionnaire simplifié aux administrés afin de recueillir leurs attentes et ce qui peut paraître prioritaire concernant la commune, bien sûr en phase avec la réalité du terrain et des moyens dont on pourrait disposer.

Ce recueil pourrait nous permettre de constituer une partie de la colonne

vertébrale de nos prochaines actions, en fonction de la redondance des propositions, suggestions, idées, qui seront ensuite synthétisées et présentées lors d'un prochain conseil municipal.

L'agenda pourrait être celui-ci ; envoi du questionnaire et retour dans les 2 mois (mars/avril) pour synthèse et présentation au conseil Municipal du Mois de mai, avec un retour d'information pour l'ensemble des administrés. À suivre.

FRANCOIS :

Prend les contacts avec les interlocuteurs qui pourraient prendre en charge le nettoyage et la rénovation des sentiers ; À suivre.

PETRU-PA, JEAN-JACQUES:

Proposent de faire réaliser un devis pour le camion communal qui est un 4x4, si celui-ci est absorbable financièrement, nous vendrions l'autre véhicule. À suivre.

JEAN-JACQUES:

Vache divagante, si le propriétaire n'est pas identifié, il n'y a pas d'autres solutions que de faire appel à la gendarmerie.

Rénovation du circuit de l'eau, la dernière tranche des travaux aux strambulaccie devrait se faire en avril, À suivre, pour informations aux personnes concernées.

PETRU-PA:

Lampadaire Piazza A Pila

Une demande de suppression d'un point d'éclairage public a été faite en Mairie par les copropriétaires Charvet et Terzian sous prétexte que ce point pourrait gêner le locataire de Mr Charvet.

La Mairie s'y oppose mais devra procéder à la dépose et la repose le temps des travaux de ravalement de la façade. PP a rdv avec Mr Charvet pour en discuter.

TOUS : Nettoyage du village et bouchage des trous :

Les devis et rdv ont été pris afin de débiter une fréquence de nettoyage du village, avec l'entreprise SELVENTI, Idem en ce qui concerne le rebouchage goudronnage des principaux trous du village, par l'entreprise GIBAGA carrefour de la croix route nationale, virage de A pila, montée du Poghju, boucle de strambulaccie, hôtel Mare e Monti (si besoin car fait par JR il y a quelques mois) etc... pour une réalisation à la fin du mois en cours, et au plus tard le 8 Mars 2021.

Fin de la réunion 12 h 30.

Compte rendu validé par le Maire le 12 février 2021, et diffusé à l'ensemble des administrés par mail, plus affichage en Mairie.

Secrétaire de séance & rapporteur ; **Patrick**

Prochaine Réunion à confirmer, le Dimanche 7 mars à 9h30.

Casa Cumuna - Mairie
20225 FELICETO
e-mail : info@feliceto-filicetu.com
site ; <https://feliceto-filicetu.com>



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur MAIRIE DE FELICETO.

[Se désinscrire](#)

